



KAPITOL IMMOBILIER

BARÈME DES HONORAIRES

VENTES IMMOBILIÈRE

Jusqu'à 100 000 € - 10% TTC du prix de vente

De 100 001 € à 210 000 € - 10 000 € TTC

De 210 001 € à 260 000 € - 12 000 € TTC

De 260 001 € à 350 000 € - 15 000 € TTC

De 350 001 € à 430 000 € - 18 000 € TTC

De 430 001 € à 600 000 € - 20 000 € TTC

Au-delà de 600 000 € - 4 % TTC du prix de vente

LOCATIONS IMMOBILIÈRE

❖ Honoraires à la charge du Bailleur - 1 MOIS DE LOYER *

❖ Honoraires à charge du Locataire - 1 MOIS DE LOYER *

* Plafond de 12 € / mètre carré

RÉDACTION D'ACTES

❖ Avis de valeur locative - 200 € HT

❖ Avis de valeur vénale - 300 € HT

❖ Rédaction de bail de location - 300 € HT

❖ Rédaction de bail commercial - 400 € HT